



Donation en exclusion de la communauté

Par **Fabrice5962**, le **14/02/2021** à **21:11**

Bonsoir ,

Mon épouse alors que nous étions déjà mariés sous le régime matrimonial des biens réduits aux acquêts a reçu en donation de son père sous oiries un terrain avec exclusion de la communauté en 1993 sur lequel nous avons fait bâtir notre résidence principale en 1998 .

A notre grande surprise lors de l'étude récente d'un rajout à notre résidence , il nous a été dit par une connaissance que je n'avais aucun droit sur la maison , le terrain étant priorité exclusive de mon épouse .

Afin d'éviter tout problème , pouvons-nous faire une donation entre époux malgré cette clause inique dont mon épouse n'a jamais été clairement informée des conséquences lors de la signature de cet acte de donation ?

Je précise qu'aucune autre clause n 'a été insérée.

Les dernières informations que j ai obtenu à l oral par un notaire précise qu il est interdit à mon épouse de me faire une donation et que le terrain doit rester hors communauté .

Le donateur refuse de faire un avenant à cette convention datant de 1993 .

Quels sont nos recours afin de régulariser cette situation subie .?

En vous en remerciant

Cordialement Fabrice Martin